

<b>Savary-Moser Nadia</b> , députée		P2089.11	
Pénurie d'enseignant-e-s aux écoles enfantines et primaires - mythe ou réalité ?		DICS	
		Cosignataires:	23
Reçu SGC:	12.05.11	Transmis Dir:	20.05.11*
		Parution BGC:	mai 2011

### Dépôt

Afin de pouvoir continuer à offrir une école de qualité aux élèves de notre canton, nous devons nous préoccuper déjà en amont de la formation d'enseignant-e-s et de l'image de cette profession, de cette vocation. Depuis des années, les remplacements effectués par des enseignant-e-s diplômés sont difficiles à assurer et la pénurie d'enseignant-e-s pour les postes à repourvoir se fait sentir sur le terrain.

### Développement

Selon une étude réalisée au niveau Suisse, l'école est la 2<sup>e</sup> préoccupation des Suissesses et des Suisses après l'environnement. Les nombreuses réformes inquiètent, de manière implicite face à quelque chose de nouveau, de manière conservatrice en comparaison qualitative avant-après. Nous savons justement toutes et tous combien les compétences de chaque actrice et de chaque acteur qui véhiculent le savoir sous toutes ses formes sont les pierres qui échafaudent la qualité globale de l'enseignement.

Dans le cadre de mon mandat politique communal, je constate aujourd'hui déjà qu'il est difficile de trouver des enseignant-e-s diplômés pour assurer un remplacement, au grand dam des commissions scolaires et des parents, qui ne manquent pas de réagir à cet état de fait. Doit-on considérer ces signes du terrain comme un mythe – puisque l'on entend depuis fort longtemps que l'on manque d'enseignant-e-s –, un souci passager, ou trahissent-ils une réalité cantonale plus alarmante ?

A la HEP, sur 65 candidat-e-s ou diplômé-e-s en juillet 2011, seuls 25 se destinent à l'enseignement. Les départs à la retraite, à eux seuls, couvriront ce potentiel de renouveau de 25. Par ailleurs, la forte évolution démographique qui caractérise notre canton se répercute et se répercute encore plus radicalement dans le futur en ouvertures de nouvelles classes, beaucoup plus nombreuses que les fermetures, et cela sans compter l'introduction de la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine.

En marge de cette question de pénurie générale, on assiste à une féminisation importante de la profession au niveau des écoles enfantines et primaires, soit à une pénurie sexiste, une pénurie d'enseignants masculins. Cette évolution et l'évolution sociétale ont aussi pour conséquence une augmentation du temps partiel. Si je loue cette flexibilisation qui permet un confort et une coordination avec les obligations familiales, je salue l'initiative de maintenir un taux minimal de travail à 40%, pour les différentes raisons exprimées par le Conseil d'Etat dans sa décision. Pourtant, je ne suis pas seule à être surprise et déçue qu'il y ait aussi peu d'ouverture, dans le cadre d'un tandem, pour que l'autre enseignant-e accepte de remplacer son ou sa partenaire en cas d'absence exceptionnelle à courte durée de ce dernier ou de cette dernière. L'incompréhension est totale auprès des parents et les autorités scolaires, témoins de proximité, sont bien démunies lorsqu'elles sont interpellées pour répondre à pareil cloisonnement qu'elles ne comprennent pas elles-mêmes. En accordant des temps partiels, un

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

peu d'ouverture de la part de l'enseignant-e qui en profite pourrait résoudre des situations inconfortables avant tout pour les élèves. En outre, les considérations pédagogiques dans la relation enseignants-élèves, qui plaident en faveur du seuil du temps partiel fixé à 40%, deviennent caduques du moment où l'on accorde une décharge, par exemple de 20%, à l'enseignant-e qui est à 40%, pour effectuer des travaux organisationnels dans l'école, notamment. Et, par rapport à cela, les parents sont sourds à toute explication, tant ils ne peuvent les soutenir.

Fort des constats ci-dessus et dans le souci de la continuité d'une école fribourgeoise de qualité, je demande au Conseil d'Etat de bien vouloir élaborer un rapport en mettant en exergue la vraie ou non réalité de la pénurie d'enseignantes ou d'enseignants, et, en cas de malaise avéré, ses causes, ses conséquences actuelles et futures et les mesures que compte entreprendre le Conseil d'Etat afin de remédier à la situation et la prévenir. En marge de cette requête, il me serait de connaître les considérations du Conseil d'Etat sur le principe du taux de travail à temps partiel assorti à une éventuelle incitation ou invitation dans le cadre des tandems d'enseignant-e-s pour pallier les difficultés de remplacement, ainsi que l'opportunité et la cohérence de décharges par rapport à l'intérêt d'avoir fixé un taux minimal d'activité. Je vous remercie par avance de votre réponse et de l'intérêt que vous porterez à mes préoccupations.

\* \* \*